



## Interpellation

### Se séparer de Clair-Logis : dispositions et précautions

Depuis 1972 la Fondation Clair-Logis a, sous le patronage de la commune, mis des locaux bien situés et appréciés à disposition des personnes âgées qui en avaient besoin. Conséquence de l'évolution des techniques et des équipements, de la dimension des lits notamment, il fallut, pour se conformer aux exigences en matière de sécurité et de commodité du Service cantonal de la santé se résigner à démolir le bâtiment.

D'autres EMS, propriétés d'institution publiques ou semi-publiques fonctionnent à satisfaction à Porrentruy, Bassecourt, Miécourt, Vicques etc. Vu les projections du Service cantonal de la santé il fut décidé de poursuivre l'exploitation de Clair-Logis sous sa forme de fondation.

Le peuple accepta en novembre 2016 les projets d'EMS Clair-Logis et Sorne à construire sur des parcelles appartenant à la commune. En 2017 la commune confia ces projets à l'entreprise Gestiparc. Selon le message au peuple, Clair-Logis devait être construit en premier. S'appuyant sur le rapport Oresman la commune décida d'inverser cet ordre, ce qui entraîna une cascade de difficultés et de désavantages pour la Fondation et pour la commune. Dès 2016 des membres du Conseil de ville avaient détecté les pièges de ce partenariat privé-public et un manque criant d'anticipation et d'analyse de la phase transitoire qui se révéla irrattrapable (en fait il aurait fallu que Clair-logis construise les deux EMS).

Fin 2023, quelques mois après la mise en service du nouveau bâtiment, le conseil de Fondation constate que les charges sont trop élevées et que le taux d'occupation est trop bas. La commune, le Conseil communal et, par le budget, le Conseil de ville, ont décidé de ne plus soutenir la fondation. Le Conseil communal et le Conseil de la fondation ont conclu que la Fondation n'a pas les moyens d'assumer seule son financement et que la meilleure solution, la seule (?), est de chercher un repreneur. Cette opération, pour autant qu'elle soit possible, sera délicate. Clair-Logis est une structure complexe : sont impliqués la Fondation, la commune en tant que co-gestionnaire et propriétaire du terrain, AVENA – une Fondation Banque cantonale vaudoise de 2e pilier, propriétaire du bâtiment et le FRED (assurance LPP et créancier ?). Dans cette opération la commune ne peut que difficilement être gagnante. Notre souci est que cet assainissement se fasse sans mettre en péril les autres services communaux. Pour y voir plus clair sur cette débâcle un audit externe sera peut-être utile.

A ce stade il est évident qu'il faut rester discret, toutefois nous souhaitons connaître comment le conseil communal s'est organisé pour mener à bien cette opération ? La façon dont l'annonce de la décision de rechercher un repreneur a été rendue publique ne nous rassure guère quant à la maîtrise du processus et nous demandons au Conseil communal de prendre des dispositions afin que les résultats des transactions puissent être assumés par l'ensemble de ses membres tout en maintenant le haut niveau de confidentialité requis. Sans oublier que selon les concessions le Conseil de ville, éventuellement le peuple, devront être consultés.

Pour le groupe socialiste

  
Jordan Ali

 

 







